
ICANN84 | Réunion générale annuelle – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et ASO
Mercredi 29 octobre 2025 – 15h00 à 16h00 IST

WENDY PROFIT

Bienvenue à cette réunion conjointe entre le CA et l'ASO. Je suis responsable de la participation à distance pour cette séance. Cette session est enregistrée et est régie par le code de conduite de l'ICANN ainsi que la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Pendant cette session, les questions et commentaires ne seront lus à voix haute que s'ils sont soumis dans le bon format dans le chat. Pour cette séance, nous ne prendrons pas de question sauf si nous en avons le temps à la fin.

Il y a de l'interprétation pour cette session en anglais, français et espagnol. Si vous souhaitez vous exprimer pendant cette session, levez votre main dans le logiciel Zoom lorsque vous serez appelé vous pourrez activer votre micro. Des micros en salle sont disponibles également. Donnez votre langue que vous allez parler si c'est une autre langue que l'anglais. Parlez à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation correcte de vos propos.

Je passe la parole à Tripti.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

TRIPTI SINHA Merci. C'est la dernière réunion du CA avec l'ASO. Nous sommes ravis d'avoir l'AFNIC avec nous, les sièges étaient restés vides trop longtemps. Fiona, présentez-vous, nous allons faire un tour de table.

FIONA ASONGA Merci. Je suis directrice AFRINIC.

EMMANUEL ADEWALE Bonjour, Président d'AFRINIC.
ADEDOKUN

HANS PETTER HOLEN Bonjour,

CHRIS CHAPMAN Bonjour, vice-président du CA d'ICANN,

ALAN BARRETT Membre de l'ICANN, nommé par l'ASO.

TRIPTI SINHA Tripti, Présidente du CA

KURTIS LINDQVIST Bonjour, je suis le PDG d'ICANN

HERVE CLÉMENT

CHRISTIAN KAUFMANN

NICK NUGENT

Bonjour, Vice-président de l'ASO.

ESTEBAN LESCANO

Bonjour, vice-président de l'ASO également.

AKINORI MAEMURA

Région APNIC.

TRIPTI SINHA

Merci à tous, je passe la parole à Alan qui va présider cette séance.

ALAN BARRETT

Merci beaucoup ; c'est une réunion habituelle entre le CA et l'ASO et je comprends que l'ASO souhaiterait partager avec nous une mise à jour concernant notre document de gouvernance, que l'on connaissait sous le nom d'ICP2, je ne suis pas certain du nom du nouveau.

HERVE CLÉMENT

Merci beaucoup, l'idée est de vous présenter cette mise à jour concernant ce document ICP2, je vais faire une introduction avant de passer la parole à Nick et Esteban pour compléter.

Sur la première diapo, il est indiqué que c'est la première consultation, mais il y en a eu 3, mais 2 seulement sur le document de gouvernance RIR. Vous voyez qu'à l'heure actuelle nous sommes 12 membres du conseil, normalement il y a 3 membres par région, donc il manque 3 membres, mais nous n'avons pas de nouveau conseil élu, c'est une bonne chose, nous avons commencé le processus de nomination du conseil exécutif et nous devrions être dotés d'une personne de plus très prochainement. Ce sera une bonne façon d'avoir un conseil représentatif pour les fonctions ASO et AC.

Vous connaissez tous l'histoire, mais vous vous souvenez que RIPE NCC, l'ARIN et APNIC ont été créés en 92,93 et 97, puis l'ICANN, en 98, ensuite en 2001 l'ICANN a adopté l'ICP 2 et grâce à ce document LACNIC et AFRINIC ont été créés.

Ce document a 25 ans, comme vous pouvez l'imaginer, depuis lors la relation entre l'ICANN et les régions a beaucoup évolué. Le premier document ICP2 était simplement une liste de critères et il n'était pas très clair qu'il pouvait être utilisé pour les registres internet ou alors pour la radiation des RIR. C'est la raison pour laquelle, si vous passez à la diapo suivante, la NRO NC nous a donc demandé en 2023 de revisiter ce document. En octobre 2023.

Nous avons répondu à cette première demande et, un an plus tard, en octobre 2024, nous avons pu publier un premier document, les 24 principes de base qui ont été inclus dans le document final.

Entre octobre et décembre, il y a eu une consultation qui a permis d'élaborer un premier document qui a été présenté au cours d'une autre consultation régionale et de l'ICANN. Une nouvelle version du document de gouvernance de l'internet a été publiée en août 2025 et nous sommes actuellement dans le cadre de la consultation de ce document.

Voilà une autre façon de présenter le calendrier dont je viens de parler, nous sommes dans le rectangle ici en bleu foncé, le deuxième en partant de la droite et en dessous.

Nous espérons qu'il s'agira d'une version finale, mais il faut voir les résultats de la consultation actuelle avant de pouvoir l'affirmer.

Je vais passer rapidement en revue les changements clefs entre le dernier document et la nouvelle version. Ensuite Nick va procéder à l'explication des changements détaillée.

Premier changement le titre, le préambule, les procédures de mise en œuvre, les procédures de reconnaissance et de radiation, les audits, les propositions et la continuité, c'est le dernier point.

Pour aider les communautés à lire la version actuelle du document, nous avons un autre document de support. En rouge les premiers amendements, et vous pouvez ainsi voir les différences entre les

deux versions ; en rouge les parties biffées, en bleu les ajouts et en noir les parties qui sont restées normales.

Nous disposons d'un autre document qui est une explication des changements entre les deux documents, on explique pourquoi on garde certaines formules et pourquoi on a décidé de ne pas garder d'autres formules, notamment parce que ces dernières ne faisaient pas partie du périmètre du document. Vous avez ici un exemple pour la reconnaissance.

Je passe la parole à Nick.

NICK NUGENT

Merci, Hervé. Au cours de cette présentation, nous vous avons donné beaucoup d'informations sur notre passé, les raisons pour lesquelles nous révisons l'ICAP2 et ce que nous espérons accomplir, nous avons un document qui va remplacer l'ICP2. Des consultations ont permis d'avoir énormément de retours de la part des communautés de l'ICANN, des RIR, que nous avons utilisés pour créer cette nouvelle version.

Nous allons vous expliquer quelques-uns des changements entre les deux versions et vous aurez la possibilité de nous poser des questions.

C'est un changement minime ici, il s'agit du changement de titre, vous voyez que nous avons remplacé le mot maintenance par opération, pas beaucoup d'explications nécessaires.

Autre changement, qui n'est pas énorme, nous avons renforcé le préambule pour donner davantage de contextes sur le document, expliquer les objectifs et comment on peut les atteindre, nous pensons que ce sera utile pour les lecteurs, une fois que ce processus devra être recommencé.

C'est un peu plus descriptif ici. C'est un document de haut niveau, on ne peut pas rentrer dans tous les détails nécessaires pour la mise en œuvre ; par exemple une partie du document dit qu'un RIR doit suivre de bonnes pratiques de gouvernances, mais cela peut signifier différentes choses en fonction des juridictions. D'autre part, l'obligation des RIR de partager les informations peut être interprétée de différente façon, quels logiciels sont utilisés, à quelle fréquence l'information va être partagée et comment. On va parler de continuité brièvement, mais on ne peut pas tout mettre dans le document.

D'aucuns nous ont demandé de rajouter des informations, mais nous allons laisser des informations dans le document de mise en œuvre des RIR, qui reste un document dynamique.

La communauté nous a dit qu'il était important de noter l'existence du document dans le document de gouvernance, donc il y aura une référence pour le document qui rentrera davantage dans les détails pour avoir les garanties que ce document à part ne peut pas servir pour contourner les documents de RIR on indique clairement que cela n'est pas possible.

Reconnaissance et radiation, ce sont deux mécanismes importants dans le document, vous vous en souviendrez certainement, mais la reconnaissance et la radiation doivent suivre un processus en plusieurs étapes. Tout commence quand quelqu'un soumet une proposition pour reconnaître un nouveau RIR ou pour en radier un existant.

Une fois que la proposition est soumise et à partir du moment où elle remplit les critères, une décision doit être prise. Il y a deux étapes, les RIR examinent la proposition et ils peuvent voter, dans le document on dit qu'ils émettent une recommandation pour ou contre. Si la recommandation est pour, la proposition est soumise à l'ICANN pour être adoptée ou rejetée.

Pour ce qui est de la reconnaissance, la première version dit que l'ensemble des RIR existants doivent exprimer une recommandation pour la reconnaissance d'un RIR avant que la proposition soit soumise à l'ICANN ; nous avons reçu beaucoup de retours qui disent que c'est très difficile d'atteindre l'unanimité. Et ce n'est pas surprenant, donc en cas d'objection, elle pourrait être émise de par un intérêt personnel par exemple ou pour de mauvaises raisons. Donc nous voulons répondre à cela et si un nouvel RIR est reconnu cela pourrait créer des relations commerciales entre les RIR existants et le nouvel RIR et il est possible que cela aille à l'encontre des lois ou de la juridiction d'un RIR ou de plusieurs RIR.

Donc si on ne prend nos décisions à l'unanimité on pourrait forcer ces relations commerciales, ce qui est une préoccupation.

Dans la deuxième version, nous avons mis un processus de révision. Si un RIR candidat n'est pas approuvé au niveau des RIR et si une objection est émise, l'ICANN peut examiner la proposition. À ce moment, un examen indépendant va être effectué et si l'ICANN pense qu'il y a une justification possible, elle peut redemander un réexamen de la proposition. Il n'y a pas de garantie que tous les RIR seront d'accord, mais il y aura un réexamen.

À ce moment, si l'objection continue ou si la justification est inadéquate, l'ICANN peut décider d'outrepasser les décisions des RIR. Et je pense qu'il y a ici une grande différence entre les deux versions du document.

Je ne vais pas rentrer autant dans le détail pour les autres modifications.

Alors, radiation, on a passé beaucoup de temps ici sans apporter de protection supplémentaire par rapport aux RIR affectés, on a essayé de mettre l'accent autant que possible sur le fait que la radiation est la solution de dernier recours, donc pour apporter plus de protection par rapport aux RIR affectés.

On a également ajouté la possibilité pour l'ICANN de proposer la radiation, cela continue de devoir être approuvé par les RIR, avant tout, mais l'ICANN a la possibilité de le proposer. Et on a vu

comment les membres des RIR peuvent proposer la radiation s'ils considèrent qu'ils ne sont pas desservis en bonne et due forme.

Diapo suivante.

Je vais vous parler un peu des audits. Ce n'est pas essentiel, mais avant il y avait une exigence générale pour que les RIR fassent l'objet d'audits réguliers, maintenant on fixe une fréquence, tous les trois ans.

Outre les audits réguliers, il y a la possibilité de mener des audits ad hoc dont le but est de détecter assez tôt les problèmes pour qu'on n'ait pas besoin d'aller jusqu'à la radiation. Il y a trois différentes manières : les RIR peuvent les déclencher par un vote à la majorité, les membres du RIR affecté peuvent le proposer ou l'ICANN peut également le faire.

Ensuite, continuité en cas d'urgence, diapo suivante. Ça, c'est un ajout assez important au niveau de la version 2. Quid si un RIR a un problème parce qu'il y a un tremblement de terre, un ouragan ou des troubles sociaux ? Si les membres de la région ne sont pas desservis, on ne veut pas que la radiation soit la seule manière d'aider. Donc on a introduit la continuité en cas d'urgence qui permet un transfert rapide d'un RIR et de ses responsabilités à un opérateur d'urgence. Il y a certaines protections également qui sont en place et qui sont prévues.

On s'est un peu inspiré des processus ibériques, dans ce genre de cas.

Quelles sont les protections mises en place pour la continuité ? On peut envisager un transfert de responsabilité sans avoir à s'engager dans un processus de consultation en amont, mais immédiatement après il faut engager la communauté. La continuité d'urgence ne peut pas excéder 90 jours, même si elle peut être renouvelée, mais c'est pour garantir que cela n'est pas utilisé ad vitam et il faut de toute façon que cela fasse l'objet d'une révision.

Diapo suivante.

On a ajouté ensuite quelques modifications au niveau de la rectification, c'est ce qui se passe si un changement au niveau du document ou l'adoption du document engendre le fait qu'un RIR existant ne soit plus en conformité et on dit que tout amendement doit envisager une période de grâce pour ce RIR. Et après l'adoption initiale il y aura une période de grâce de 3 ans.

Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas se conformer aux exigences qui sont dans le document, mais simplement aux nouveautés par rapport à l'ICP2.

On a ajouté également une procédure de règlement de litiges, à savoir que chaque RIR doit prévoir un mécanisme juste et efficace pour que les membres puissent se retourner et ensuite de la bonne foi pour s'assurer que tout le monde ici agit de bonne foi et pour le bien de la communauté et non pas s'engager dans un mécanisme

de radiation. Il y aura des délais raisonnables pour entreprendre des actions spécifiques.

Voilà un résumé des changements, mais cela nous a semblé utile d'avoir un aperçu général du rôle de l'ICANN dans ce nouveau document sur la gouvernance RIR. Donc possibilité d'initier une proposition pour radier un RIR, entreprendre une révision indépendante et déclencher un processus de continuité en cas d'urgence. Voilà l'aperçu du rôle de l'ICANN conformément au document.

Je cède la parole à Esteban.

ESTEBAN LESCANO

Merci. Pour compléter les informations qui viennent de vous être données, la version 2 du document a été soumise pour consultation publique depuis fin août et jusqu'au 7 novembre, et nous espérons recevoir beaucoup de commentaires. Et, en tant que consultation publique, elle est également diffusée sur toutes les listes de diffusion dans toutes les régions et nous recevons des commentaires des communautés dans les différentes régions.

Pour permettre à la communauté de participer, nous avons publié le document et nous avons aussi fourni certains documents de référence pour aider les gens à participer. L'un est la version avec la visualisation des changements entre les deux versions, ensuite un résumé des changements et les motifs de ces changements ; on espère recevoir beaucoup de commentaires et on va avoir une

vidéo en présentiel en Uruguay, la deuxième semaine de novembre afin de passer en revue, analyser et définir la version 3 du document et nous espérons que cette version 3 sera disponible au début 2026.

Merci.

HERVE CLÉMENT

Je pense qu'on peut passer à la diapo remerciements. Nous en avons fini avec notre présentation, nous serons ravis d'écouter et répondre à vos questions.

CHRISTIAN KAUFMANN

Tout d'abord merci beaucoup de la présentation, surtout avec la visualisation des changements entre les deux versions, très utile.

Par rapport à la consultation, avez-vous des chiffres notamment pour pouvoir comparer le taux de participation entre les deux ?

HERVE CLÉMENT

Je dirais que jusqu'à présent c'est assez calme par rapport à la version précédente, ce qui montre qu'on a pu répondre à certaines des questions et préoccupations manifestées lors de la première consultation concernant ce document.

Ensuite, la consultation n'est pas encore finie, pendant la réunion de l'ICANN on va pouvoir présenter ce document à beaucoup d'organisation de l'ICANN et au-delà et peut-être que certains ont attendu des éclaircissements avant de faire leur commentaire.

Donc on va attendre la fin de cette semaine pour recevoir plus de consultations.

TRIPTI SINHA

Merci de cette présentation. Vous dites qu'après un audit, si vous trouvez que quelqu'un n'est pas en conformité, vous lui accordez une période de grâce de trois ans ? Je n'ai pas bien compris.

NICK NUGENT

Je n'ai peut-être pas été clair. S'il y a un audit, il n'y a pas une période de grâce, mais plutôt, si le document est amendé et qui fait qu'un RIR n'est pas en conformité, par exemple imaginons, et là j'invente, que le document dise : les membres doivent permettre aux personnes physiques de devenir membres. Certains RIR le permettent et d'autres non, et si on modifie cela, on ne voudrait pas qu'un RIR qui n'a pas prévu cela dans ses textes de risquer d'être radié. Cette période de grâce c'est simplement dans ce cas et pas après un audit.

TRIPTI SINHA

Merci de la précision car 3 ans, ça m'a paru long comme période de grâce.

ALAN BARRETT

Hans Petter ?

HANS PETTER HOLEN

Merci. Je voulais remercier le conseil de l'ASO pour le= » excellent travail qui a non seulement le document version 2 et le document red line ou on peut voir le suivi des modifications et qui explique les changements incorporés et ceux qui ne l'ont pas été et, également, une évaluation d'impact sur le système actuel, qui est un document public. Donc un travail énorme, merci à vous tous, tous les volontaires et tout le personnel RIR qui a participé.

On n'a pas encore fini, vous allez passer du bon temps à Monte Vidéo d'ici peu, donc bon courage.

ALAN BARRETT

Oui, j'aimerais reprendre à mon compte ce qui vient d'être dit, c'est un travail extraordinaire de ce qui a été fait avec l'implication des RIR et de la communauté ICANN. Les documents sont tous cités dans cette présentation, donc après cette réunion, vous pouvez aller sur le site web, trouver la présentation et ainsi pouvoir vous référer à tous les documents de la liste de référence.

Une question dans la salle ?

CHRIS BUCKRIDGE

Oui, pardonnez-moi d'être arrivé un peu en retard, je suis membre du CA. Donc toutes mes félicitations pour les progrès faits sur le document et le travail effectué par la communauté, je n'ai pas pu suivre de très près toutes les discussions et les contributions, je suis peut-être un peu à la traîne au niveau des discussions, mais j'ai vu le texte publié fin aout.

Ce qui m'a frappé, c'est que le terme communauté de numération est cité plusieurs fois, et les détenteurs de ressources sont ceux qui participent à la gestion des ressources en numéros. Ensuite, on parle des services RIR qui sont là pour fournir pour que la communauté de numération puisse fournir des informations exactes.

Voilà ma question : est-ce cette définition très circonscrite des personnes auxquels les RIR fournissent des services ou est-ce qu'il faudrait penser de manière un peu plus large et fournir ces informations tout simplement aux gens qui participent à la gestion des ressources en numéro ? Parce que, d'après moi, les RIR fournissent un service au monde, à la communauté au sens large, sans pour autant s'engager dans une discussion sur les RIR.

Mais j'aimerais savoir quelles sont vos opinions là-dessus.

HANS PETTER HOLEN

Merci de cette question. Très honnêtement, je pense que c'est une erreur de notre part, les RIR sont au service de tous les utilisateurs de l'internet et de toutes les parties prenantes, c'est très pertinent ce que vous avez pointé du doigt.

HERVE CLÉMENT

Merci. Vous avez soulevé des choses très pertinentes, soyez assuré que pendant la dernière discussion nous allons continuer à analyser les contributions et je suis sûr qu'il y aura de nouvelles

discussions sur cette définition par ce que nous voulions être précis et clairs par ce que l'on entend par cela.

NICK NUGENT

Oui, on va se pencher là-dessus et sur toutes les définitions. Mais il me semble que la communauté de numération est définie de manière très large, c'est-à-dire toutes les personnes qui s'intéressent aux numéros, on l'utilise comme terme différent de n'importe qui d'autre au monde. Et je ne crois pas me souvenir que cela limite l'applicabilité du document, car ce n'est pas utilisé dans des parties du document où la portée de cette communauté est particulièrement importante. C'est utilisé pour faire une distinction au sein des membres, c'est-à-dire entité ou personne qui peuvent participer ou voter au système de gouvernance des RIR.

Je ne veux pas dire que votre commentaire n'est pas pertinent, on va s'y pencher, mais je pense que c'est toute personne intéressée à la communauté des numéros.

CHRIS BUCKRIDGE

Je ne voulais pas faire un commentaire ici d'ordre juridique, mais je pense que c'est important de faire la différence entre les membres et la communauté des numéros. Mais je pense que cela a à voir avec notre responsabilité à tous, on a eu beaucoup de discussions, la responsabilité non seulement de ceux qui

Merci, c'était un document intéressant. Autre point, mise à jour d'AFRINIC et nous sommes ravis d'avoir avec nous deux membres du CA d'AFRINIC récemment nommés, Fiona et Emmanuel. Pourriez-vous nous en dire plus sur AFRINIC ?

ADEWALE Merci, Alan. Nous sommes ravis d'être ici. J'aimerais également remercier l'ICANN et l'ensemble de la communauté d'avoir soutenu AFRINIC pendant qu'elle était au cœur de la tempête.

La structure de gouvernance d'AFRINIC est de retour et ce qui nous manque maintenant, et le CA y travaille, c'est d'avoir ce processus qui nous permettra d'avoir un CEO et ce processus devrait commencer dans les deux semaines à venir, normalement. À partir du moment où AFRINIC aura son président, elle pourra être considérée comme étant de retour intégralement.

Cela dit, il est important de voir que la personne officielle qui a été nommée est aujourd'hui en poste, il reste encore deux ou trois petites choses à faire, mais l'objectif maintenant est de regagner la confiance de la communauté, la confiance entre nous tous et au sein des membres d'AFRINIC, c'est important pour que l'organisation puisse être remise sur les rails.

Le CA travaille sur cette question avec de nombreuses parties prenantes, avec tous les membres de la communauté, pour que cette collaboration puisse être remise d'aplomb.

L'intégrité de la gouvernance systémique est très importante et l'ensemble de l'équipe est concentré sur cet objectif pour que notre gouvernance retrouve cette intégrité, c'est un objectif principal et ce manque d'intégrité a été la cause du chaos à la base.

Une des choses qu'il va falloir faire est de voir l'ensemble de nos structures de gouvernances, de voir comment elles fonctionnent sous tous leurs aspects et le CA s'y attèle. Et je suis certain que très bientôt nous allons pouvoir être à nouveau sur les rails.

Dans les deux jours à venir, nous devrions annoncer quel sera le représentant qui siègera à l'ASO. Il devrait y en avoir 3, deux doivent être élus par la communauté, mais l'un sera nommé par le conseil. Nous lançons un appel à candidatures et nous devrions avoir ces personnes bientôt nommées.

Nous allons commencer également le processus d'élaboration des politiques, prochainement. Nous avons déjà beaucoup discuté de ce sujet, nous avons besoin de co-présidents et nous essayons de continuer à avoir des interactions avec les membres de la communauté pour arriver à comprendre quelles sont les préoccupations de ces communautés.

Je pense qu'avant le prochain trimestre l'AFRINIC devrait être en mesure de commencer l'ensemble de ses activités, les réunions

publiques sur la politique, et nous devrions pouvoir assister à la prochaine assemblée générale.

La communauté a plusieurs points sur lesquels elle doit travailler, le changement des statuts doit passer à travers un processus et on ne peut pas, donc, bruler les étapes.

Donc il y a beaucoup de choses à faire, mais nous sommes confiants et je suis certain que la communauté est bien consciente du fait que nous disposons d'un CA qui est très bon, qui est uni et nous sommes confiants dans l'avenir d'AFRINIC et de l'écosystème de l'internet.

Merci.

ALAN BARRETT

Merci beaucoup, c'est très encourageant d'entendre tout cela, je vous félicite et je félicite également l'ensemble du personnel AFRINIC qui travaille depuis longtemps sans président et autres et je pense qu'ils méritent tous nos applaudissements.

Y a-t-il des questions ?

NICK NUGENT

C'est très encourageant d'entendre que d'ici quelques jours l'ASO disposera d'un membre de l'AFRINIC, étant donné qu'il faut trois membres, mais est-ce que les trois membres vont rester au sein de l'ASO dans l'année qui vient ? Est-ce que ces trois membres vont être intégrés de façon échelonnée ou tous en même temps ?

EMMANUEL ADEWALE Le conseil est nommé pour une durée d'un an, la personne qui sera nommée par le conseil, pardon, sera là pour 1 an. Et puis les deux autres arriveront plus tard parce qu'il faut qu'ils soient élus par la communauté, le NomCom.

Donc oui, tout ne se fera pas en une fois, ce sera un processus échelonné. Donc entre la nomination du conseil et les élections, d'ici un an ou peut-être dans les mois à venir, l'effectif devrait être au complet.

RAUL ECHEBERRIA Bonjour à tous, je vais commencer mon mandat en tant que membre du CA à partir de demain, ancien membre de LACNIC et participant à la communauté depuis longtemps, je suis ravi de voir qu'AFRINIC commence à reprendre du poil de la bête et à tendre dans la bonne direction. Je suis ravi de voir Fiona et d'autres collègues d'AFRINIC ici et j'aimerais remercier l'ensemble de la communauté pour leurs soutiens. Merci.

ALAN BARRETT Un grand merci pour cette mise à jour sur AFRINIC, passons maintenant au point suivant, il s'agit du RPKI.

HANS PETTER HOLEN Merci beaucoup. Si vous vous souvenez bien, je vous avais promis quelques détails techniques, donc voilà un petit rappel ici du

fonctionnement des RPKI. Vous pouvez choisir l'adresse de votre réseau. Je n'ai pas beaucoup de temps, donc je suggère de passer aux deux prochaines diapos, au programme.

Il y a deux nouveautés. Étant donné que l'espace d'adressage n'est plus hiérarchique, mais est transféré d'une région à l'autre, une proposition a été soumise à l'IETF pour discussion la semaine prochaine, il s'agit de créer une nouvelle ancre de confiance. Les RIR individuels vont donc signer numériquement les décisions de transfert entre régions.

Donc il s'agirait ici de la 6^{ième} ancre qui donnerait lieu à une décision qui fait autorité. Ce n'est qu'une proposition qui n'a pas été mise en œuvre, on travaille sur deux pilotes de mise en œuvre. C'est la première nouveauté.

À la diapositive suivante, vous verrez qu'il y a une nouvelle norme au sein sur les systèmes autonomes, sur les ASN, vous pouvez choisir les adresses à annoncer. Vous voyez ici un schéma qui montre que l'objectif de cette norme est de pouvoir signer pour tout ce qui est en amont.

Dans ce cas-là, l'AS4 pourra envoyer du trafic à l'AS2, mais pas à l'AS5. Donc si quelqu'un essaye d'agir sur le trafic ici, pour orienter le trafic vers eux, ce système les en empêchera. C'est la deuxième nouveauté dans le programme des RIR en cours de déploiement. Et nous espérons lancer cela cette année, la fonctionnalité est déjà

disponible dans le tableau de bord. Cela représentera une étape importante dans la sécurité de l'internet.

Y a-t-il des questions à ce niveau de la part du conseil ? Il y avait une question de la part d'Alan, je crois.

ALAN BARRETT

Oui, tout à fait. Nous souhaiterions savoir ce que l'ASO a à suggérer, quelle sont les priorités du CA en 2026 tenant compte du nouveau plan stratégique quinquennal ainsi que de la révision des révisions et de la révision SMSI+20 ?

HANS PETTER HOLEN

Oui, j'ai jeté un œil là-dessus et j'ai choisi deux sujets qui sont importants pour la communauté des numéros. Alors, les serveurs racines ne sont pas si importants, mais l'ICP 2 oui, et on compte sur votre soutien continu. Donc voilà les deux points importants pour nous et que j'aimerais souligner.

ALAN BARRETT

Merci. Lorsque nous avons élaboré le plan stratégique, nous avons essayé de prendre en compte l'ensemble des besoins de l'ICANN qui incluent, bien entendu, l'ASO et le serveur racine.

Chris, vous souhaitez rajouter quelque chose sur le plan stratégique ?

CHRIS CHAPMAN

Oui, merci. Dans toutes les séances on a vu se dégager une tendance encourageante, c'est-à-dire le souhait de la part de toutes les unités constitutives de s'aligner sur ce plan stratégique et je dis que c'est encourageant, car les gens voient le plan stratégique comme un document d'orientation très utile qui peut aider les unités constitutives à entreprendre leur propre planification et un document utile au niveau de la transparence pour le CA de l'ICANN, et très utile pour les UC.

Donc nous avons, je vous le disais, vu cette tendance, cet élan se dégager, donc je vous encourage à bien analyser tous les objectifs dans ce plan et notamment les parties qui vous intéressent le plus. Si vous pensez que le plan stratégique ne répond pas à vos principaux objectifs, faites-le nous savoir aussi, il y a des révisions annuelles du plan et la prochaine aura lieu entre janvier et mars 2026, par rapport à l'année qui commence au 1^{er} juillet 26, c'est à ce moment qu'il faudra en faire part et c'est là qu'on demandera à tout le monde de nous faire des commentaires sur ce plan stratégique, car il appartient à la communauté.

ALAN BARRETT

Bien, je pense que nous sommes parvenus à la fin des questions, je cède la parole à Tripti.

TRIPTI SINHA

Merci, Alan et merci aux membres de l'ASO qui nous ont accompagnés aujourd'hui. Nous allons finir sur deux éléments

positifs, d'abord AFRINIC est de retour et en bonne forme. Et je dois dire que le personnel d'AFRINIC a été incroyable, s'est maintenu sur pieds, résilient, donc encore une fois, toutes nos félicitations à AFRINIC.

Et, également, le travail que vous avez fait sur le nouveau document de gouvernance RIR, c'est d'ailleurs beaucoup plus logique d'avoir changé le titre de ce document pour l'appeler ainsi et, pour nous, c'est une excellente chose.

Troisième chose, vous le savez, nous avons 3 membres sortants du CA, Maarten, Becky et Chris, non seulement ils nous quittent, mais en plus c'est la dernière réunion bilatérale à laquelle ils participent, donc on peut les applaudir bien fort.

Merci à tous, la séance est levée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]